

DECISION DU MAIRE

N°2022/SPORT/NLB/LV/RT/A - - 240

OBJET : SIGNATURE D'UN CONTRAT D'ENGAGEMENT POUR L'ORGANISATION D'UNE ACTION EN FAVEUR DU TELETHON EN PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS LOCALES.

Nolwenn LE BOUTER, Maire de la commune de Nangis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020/JUIL/049 en date du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal a décidé de déléguer à Madame le Maire, les attributions visées dans l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il est nécessaire de coordonner des actions en faveurs d'action de solidarité nationale ;

DECIDE

Article 1 :

Autorise Madame Le Maire à signer le contrat d'engagement relatif à l'organisation d'une action pour le téléthon et toutes pièces s'y rapportant.

Article 2 :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif.

Article 3 :

Madame la directrice du secrétariat général et des projets stratégiques est chargée de l'exécution de la présente décision du maire, publiée sur le site internet de la ville pour une durée de 3 mois, à compter de la signature de ladite décision.

Copie de cet acte sera transmise à :

- Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Provins
- Le coordinateur Téléthon du département
- Madame la directrice des affaires culturelles

Fait à Nangis, le 17 NOV. 2022

Le Maire
Nolwenn LE BOUTER



Certifié exécutoire compte tenu de sa
télétransmission en sous-préfecture

Le ... 17 NOV. 2022

Et de la transmission ou notification et publication

Le ... 17 NOV. 2022

Le Maire

Nolwenn LE BOUTER



CONTRAT D'ENGAGEMENT

A remplir en lettres majuscules et au stylo bille noir

1

EXEMPLAIRE
AFM-TELETHON

Cadre réservé à la coordination

Code Organisateur
ou Code Partenaire National

Organisateur ou Partenaire

Secteur géographique :

Nouvelle animation ? oui non

Si ancienne animation, indiquez l'année et le précédent numéro de l'animation :

Année

N° d'animation

Cadre étiquette

Collez ici l'étiquette d'accréditation

A - Qui organise ?

► Responsable de l'animation : Mme / M. Nom : THIEBLOT Prénom : REMY
- Adresse personnelle : N° : Rue / Ave / Bd / Allée / PI / Chem. / Route : du Maréchal de Lattre de Tassigny
(Entourez la mention exacte)
Bât : Esc : Lot / Lieu dit :
Code Postal : 97370 Ville : NANGIS Pays : FR
- Téléphone : Portable : 07 86 27 98 98 Fixe :
- E-mail : associations@meirre-nangis.fr

► Vous agissez dans le cadre d'une structure ? OUI ou NON si d'autres structures participent à la mise en place de l'animation, merci de remplir des additifs.

si OUI, merci de compléter ici

OU

si NON, merci de compléter ici

Collectivité Locale Entreprise
 Scolaire / Universitaire Association / Fédération

- Nom de la structure : MAIRIE DE NANGIS
- Adresse : du Maréchal de Lattre de Tassigny
N° et rue :
Bât : Esc :
Lot / Lieu dit :
Code Postal : 97370
Ville : NANGIS
Pays : FR
- Téléphone : 07 86 27 98 98
- Email : associations@meirre-nangis.fr

- Qui est votre trésorier ? (doit obligatoirement être différent du responsable de l'animation)
- Mme / M. Nom :
- Prénom :
- Adresse :
N° et rue :
Bât : Esc :
Lot / Lieu dit :
Code Postal :
Ville :
Pays :
- Téléphone :
- Email :

Les informations personnelles, y compris celles de tierces personnes mentionnées sur ce contrat ou via l'application Force-T, seront utilisées par l'AFM-Téléthon, ses partenaires et ses sous-traitants dans le but de gérer les animations Force T, vous informer et réaliser des études, pendant 10 ans. Vous pouvez exercer vos droits (accès, rectification, opposition, suppression, limitation et portabilité) par mail : forcet@afm-telethon.fr ou à l'adresse suivante : AFM-Téléthon - DRO - 1 rue de l'Internationale - BP 59 - 91002 Evry Cedex. Cf. paragraphe 8 de la Charte Force T.

B - Qu'allez-vous organiser ?

► Nom de l'animation : TELETHON 2022
► Adresse du lieu principal de l'animation :
- N° : Rue / Ave / Bd / Allée / PI / Chem. / Route :
- Code Postal : 97370 Ville : NANGIS Pays : FR
► Période des animations du 3 au 4 Dec / 2022 au / / 2022
► Descriptif de l'animation (types d'activités, etc.) : Cochez la ou les cases correspondantes ci-dessous
 Sport Repas Jeux de sociétés Activités dans le cadre scolaire / universitaire
 Vente produits Spectacles Loto / Tombola Autres
► Comment cette animation sera-t-elle financée? Veuillez à tendre vers 10% de la Collecte (cf. paragraphe 2 de la Charte Force T).
• Dépense globale envisagée : € • Collecte envisagée : €

C - Attestation sur l'honneur

- Je déclare avoir pris connaissance des règles de la Charte Force T dont un exemplaire m'a été remis (consultable sur www.agir.telethon.fr).
- Je m'engage ainsi notamment à respecter les « 3 règles d'or » de la remontée des fonds de l'AFM-Téléthon (cf. paragraphe 6 de la Charte Force T).
- Je m'engage également à reverser intégralement à l'AFM-Téléthon les dons et les recettes collectés lors de mon animation et tout faire pour ne pas dépenser plus de 10% de la collecte dans les frais d'organisation de mon animation.
- Je m'engage à disposer des autorisations et assurances obligatoires compte tenu de mon animation (cf. paragraphes 1, 3 et 4 de la Charte Force T).
- Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis et je m'engage à respecter l'ensemble de mes engagements tels que prévus dans le présent contrat et la Charte Force T.

Fait le : 17/11/2022

Signature du responsable de l'animation :

Nolwenn LE BOUTER

Signature du coordinateur départemental :

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20221117-2022-CULT-240-CC
Date de télétransmission : 17/11/2022
Bureau de coordination départemental